



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

14

**Synode  
des 7 et 8 novembre 2022 à Berne**

## Budget 2023

### Propositions

Le Synode adopte le budget 2023 qui prévoit

1. un excédent de charges de CHF 23 193 et
2. des contributions des membres à hauteur de CHF 5 922 457.

Berne, le 6 septembre 2022  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>Remarques générales .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Compte d'exploitation.....</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>Charges des projets et des «services et offres».....</b>	<b>8</b>
3.1.	Aperçu.....	8
3.2.	Détails des charges des projets et des «services et offres».....	9
3.3.	Explications au sujet des charges des projets et des «services et offres» .....	11
3.4.	Charges des projets et des «services et offres» par domaine thématique .....	15
3.5.	Répartition des charges des projets et des «services et offres» par objectif.....	16
<b>4.</b>	<b>Charges structurelles.....</b>	<b>18</b>
<b>5.</b>	<b>Tableau sur la variation du capital.....</b>	<b>20</b>
<b>6.</b>	<b>Contributions des membres.....</b>	<b>24</b>
<b>7.</b>	<b>Sommes cibles et autres contributions .....</b>	<b>25</b>

# 1. Remarques générales

Le budget prévoit un excédent de charges d'environ 25 KCHF.

En juin 2023, le Conseil présentera au Synode les objectifs de législature pour les années 2023 à 2026. Dans le budget 2023, il subdivise donc encore une fois les charges en six domaines thématiques «Être Église protestante sur trois plans», «Être Église protestante avec d'autres», «La foi et la proclamation protestantes», «La célébration et la prière protestantes», «L'action protestante» et «L'engagement public protestant» (sur le modèle des objectifs de législature actuels). Tous les projets et «services et offres» sont attribués à ces domaines.

Le Conseil ne fixera définitivement de nouveaux projets que lorsque les objectifs de législature auront été arrêtés. Cependant, dans le présent budget, des heures de travail sont déjà réservées pour de nouveaux projets dans les domaines «Théologie et éthique» et «Relations avec les Églises».

En outre, les projets déjà lancés, les trois champs d'action et les «services et offres» seront poursuivis en 2023. Comme les années précédentes, les services de la Diaconie Suisse, dans le domaine de la politique de migration et d'asile ainsi que l'œcuménisme, sont les postes budgétaires les plus importants.

Début 2022, les membres des Églises membres ont été recensés. La clé de répartition des contributions a été recalculée sur la base de ces chiffres et du facteur de l'Église actualisé.

L'excédent de charges s'explique par des frais généraux non périodiques pour la structure et par une augmentation ponctuelle des frais de personnel. De manière plus détaillée, il s'agit :

- de l'installation des postes de travail informatique encore à acheter en 2022 (20 KCHF)
- du versement d'une tranche quinquennale aux Archives fédérales (20 KCHF)
- de frais de personnel plus élevés parce que trois collaborateurs de la chancellerie atteignent l'âge ordinaire de la retraite et que, pendant une courte phase de transition, ces postes seront doublement pourvus afin d'assurer une passation de témoin fluide.

Le capital de l'organisation est suffisamment élevé pour couvrir cet excédent de charges, car l'EERS a enregistré des excédents de recettes parfois importants au cours des dernières années.

Le budget comprend le compte d'exploitation et le tableau sur la variation du capital en conformité avec la norme comptable GAAP RPC 21.

## 2. Compte d'exploitation

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
1	<b>Produits</b>					
1.1	5'922	72.6	5'922	74.0	5'922	74.2
1.2	589	7.2	541	6.8	538	6.7
1.4	1'124	13.8	1'024	12.8	1'124	14.1
1.5	495	6.1	495	6.2	328	4.1
	<b>8'130</b>		<b>7'982</b>		<b>7'912</b>	
1.6	26	0.3	26	0.3	50	0.6
1.7	0	0.0	0	0.0	17	0.2
	<b>8'156</b>	<b>100.0</b>	<b>8'008</b>	<b>100.0</b>	<b>7'979</b>	<b>100.0</b>
	<b>Charges d'exploitation</b>					
2	<b>Projets et «Services et offres»</b>					
2.1	<b>Projets</b>					
2.1.1	-636	7.6	-550	6.5	-566	7.0
2.1.2	-9	0.1	0	0.0	-7	0.1
2.1.3	-187	2.2	-476	5.6	-165	2.0
	<b>-832</b>	<b>9.9</b>	<b>-1'026</b>	<b>12.2</b>	<b>-738</b>	<b>9.1</b>
2.2	<b>Services et offres</b>					
2.2.1	-1'454	17.3	-1'463	17.3	-1'080	13.3
2.2.2	-64	0.8	-54	0.6	-16	0.2
2.2.3	-1'738	20.7	-1'866	22.1	-1'863	23.0
2.2.4	-1'124	13.4	-1'024	12.1	-1'124	13.9
2.2.5	-470	5.6	-420	5.0	-420	5.2
	<b>-4'850</b>	<b>57.7</b>	<b>-4'827</b>	<b>57.2</b>	<b>-4'503</b>	<b>55.6</b>
	<b>-5'682</b>	<b>67.6</b>	<b>-5'853</b>	<b>69.4</b>	<b>-5'241</b>	<b>64.7</b>
3	<b>Charges structurelles</b>					
3.1	-2'017	24.0	-1'917	22.7	-2'025	25.0
3.2	-93	1.1	-95	1.1	-47	0.6
3.3	-345	4.1	-345	4.1	-573	7.1
3.4	-152	1.8	-102	1.2	-101	1.2
3.5	-117	1.4	-122	1.4	-118	1.5
	<b>-2'724</b>	<b>32.4</b>	<b>-2'581</b>	<b>30.6</b>	<b>-2'864</b>	<b>35.3</b>
	<b>-8'406</b>		<b>-8'434</b>		<b>-8'105</b>	
	<b>Résultat d'exploitation</b>					
	<b>-250</b>		<b>-426</b>		<b>-126</b>	
4	<b>Résultat financier</b>					
4.1	80		80		405	
4.2	-35		-30		-34	
	<b>45</b>		<b>50</b>		<b>371</b>	
5	<b>Autres résultats</b>					
5.1	137		137		143	
5.2	-135		-135		-162	
5.3	0		0		106	
5.4	0		0		0	
	<b>2</b>		<b>2</b>		<b>87</b>	
	<b>Résultat avant variation du capital des fonds</b>					
	<b>-203</b>		<b>-374</b>		<b>332</b>	
6	<b>Variation du capital des fonds</b>					
6.1	Fonds affectés					
	Allocation	-1'028	-978		-812	
	Utilisation	1'031	991		1'132	
6.2	Fonds libres					
	Allocation	-30	-30		-161	
	Utilisation	207	289		101	
	<b>180</b>		<b>272</b>		<b>260</b>	
	<b>Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)</b>					
	<b>-23</b>		<b>-102</b>		<b>592</b>	
	<b>Attributions</b>					
	Attribution / utilisation capital de l'organisation					
	23		102		-592	
	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	

# Explications relatives au compte d'exploitation

## Produits

### 1.1 Contributions des membres

Les contributions ordinaires sont budgétées à hauteur de 5'920 KCHF, sans changement par rapport à l'année précédente. La contribution de l'Église évangélique réformée de Bâle-Ville a été fixée manuellement à 60 KCHF. La contribution est ainsi supérieure de 10 KCHF à celle de l'année précédente et inférieure d'environ 20 KCHF à la valeur calculée. La clé de répartition des autres contributions a également été calculée sur cette base.

### 1.2 Autres contributions à des projets et «services et offres»

Les autres contributions englobent les contributions extraordinaires des Églises membres selon le §39 de la constitution pour l'aumônerie dans les centres fédéraux (470 KCHF), les contributions aux frais de réunion du Synode, de la CPE et de la Conférence Femmes (40 KCHF), ainsi que les contributions de tiers d'un montant de 80 KCHF destinées à Diaconie Suisse.

### 1.4 Sommes cibles destinées à être transmises

Les sommes cibles comprennent la contribution sociale aux œuvres d'entraide et missionnaires protestantes (969 KCHF) et la collecte en faveur de l'Institut œcuménique de Bossey (60 KCHF). Pour la première fois, les dons volontaires et les collectes des Églises membres pour les organisations internationales ont également été budgétés. Leur montant total a été estimé à 95 KCHF sur la base des recettes de l'année précédente.

### 1.5 Collectes destinées aux fonds

Des moyens financiers sont collectés pour le fonds Travail des femmes (50 KCHF), le fonds Droits humains (25 KCHF) et pour la Solidarité protestante suisse (420 KCHF). La collecte pour le fonds des Églises suisses à l'étranger n'est plus organisée.

### 1.6 Produits pour prestations fournies

Sous les produits pour prestations fournies sont regroupées l'indemnité pour la gestion de la Fondation de solidarité des pasteurs et les recettes tirées de l'utilisation du site internet *diaconie.ch*, ainsi que les revenus provenant de publications, de conférences, etc.

## Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation englobent les charges des projets et des «services et offres» ainsi que les charges structurelles ; elles se montent à environ 8'400 KCHF.

Aux termes de l'art. 9, al. 1 du règlement des finances, les projets sont des événements uniques caractérisés par un début et une fin bien définis, tandis que les «services et offres» sont des tâches permanentes de l'EERS (art. 10, al. 1).

L'ensemble des charges pour les projets et les «services et offres» d'un montant de 5'680 KCHF représente 67.6% des charges d'exploitation, dont 1'594 KCHF ou 19.0% vont au compte des contributions transitoires en faveur des œuvres d'entraide et missionnaires protestantes et de l'Institut œcuménique de Bossey, des contributions extraordinaires à l'aumônerie dans les centres fédéraux ainsi que des dons volontaires et des collectes des Églises membres pour les organisations internationales.

La part des «services et offres» représente un peu plus de 85% dans l'intégralité des charges des projets et des «services et offres».

## **2. Charges des projets et des «services et offres»**

En 2022, tous les postes vacants ont pu être repourvus, les frais de personnel ordinaires sont donc un peu plus élevés que les années précédentes et ont à peu près rejoint le niveau des frais enregistré jusqu'en 2019. En 2023, le poste de directeur des «Relations extérieures» sera repourvu. Des pourcentages de poste supplémentaires sont prévus dans les frais de personnel pour la phase de transition et d'initiation.

La présentation des charges des projets et des «services et offres» à partir de la page 8 montre comment le personnel et les frais généraux seront attribués.

### **2.2.5 Transmission d'autres contributions**

Selon le §39 de la constitution, il s'agit des contributions extraordinaires des Églises membres à l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile. Ces contributions ont été relevées à 470 KCHF suite à la décision du Synode en juin 2022.

## **3. Charges structurelles**

Les charges structurelles englobent non seulement les services centraux et l'administration, mais aussi toutes les charges liées à la structure démocratique (Synode et Conseil). En font également partie le travail accompli par les membres du Conseil dans des commissions et des groupes de travail, la participation à des délégations, ainsi que les tâches de représentation externe. Les charges des services centraux apparaissent entièrement dans les charges structurelles et ne sont pas ventilées sur les projets.

Selon le nouvel organigramme, le juriste est désormais rattaché aux services centraux et non plus aux secteurs productifs comme auparavant. Outre les pourcentages de postes supplémentaires pour l'initiation de nouvelles collaboratrices ou des nouveaux collaborateurs mentionnés ci-dessus, ceci explique l'augmentation des frais de personnel par rapport au budget 2022.

Dans les frais généraux, 50 KCHF sont budgétés pour l'aménagement d'un espace de recueillement, à prélever sur le fonds John Jeffries.

Pour les détails, voir le tableau des charges structurelles à la page 18.

### **Résultat d'exploitation**

Le budget prévoit un excédent de charges d'un peu plus de 250 KCHF pour le résultat d'exploitation ordinaire.

## **4. Résultat financier**

Le résultat financier englobe les intérêts et les dividendes escomptés sur les parts de fonds et les charges pour la gestion de la fortune. Les fluctuations de cours ne sont pas budgétées, car une planification fiable n'est pas possible.

### **5.1 Produits/charges sans rapport avec l'organisation**

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC est engagée par l'intermédiaire de l'EERS. Les charges nous sont remboursées à 100%.

Les charges engendrées par le secrétariat du Conseil suisse des religions SCR sont financées par des prélèvements sur le fonds SCR.

## **Compte des fonds**

### **6.1 Fonds affectés**

Les fonds sont affectés si les donateurs en ont clairement fixé l'objectif, respectivement ont effectué un don en spécifiant son affectation.

### **6.2 Fonds libres**

Les fonds libres sont également attribués à un objectif mais ce dernier peut être modifié par l'organe compétent de l'EERS (Conseil ou Synode), sans que les droits de tiers n'en soient affectés.

Les détails figurent dans le tableau sur la variation du capital à la page 20.

### 3. Charges des projets et des «services et offres»

#### 3.1. Aperçu

Projets	Personnel	Frais généraux	Budget 23	Budget 22	Comptes 21
<b>Être Église protestante sur trois plans</b>	<b>418</b>	<b>144</b>	<b>562</b>	<b>493</b>	<b>409</b>
Champs d'action	188	60	248	264	38
Identité visuelle	20	8	28	29	12
Site Internet	90	28	118	110	48
Collaboration des présidences et églises membres	119	45	164	63	241
Mise en route de l'EERS	1	3	4	27	70
<b>Être Église protestante avec d'autres</b>	<b>244</b>	<b>1'620</b>	<b>1'864</b>	<b>2'124</b>	<b>1'813</b>
Œcuménisme en Suisse	29	45	74	78	104
CEPE	54	93	147	95	97
Œcuménisme dans le monde	121	348	469	887	455
Œuvres et organisations missionnaires	29	2	31	30	26
Chrétiens menacés	11	8	19	10	7
Fonds transférés		1'124	1'124	1'024	1'124
<b>La foi et la proclamation protestantes</b>	<b>70</b>	<b>402</b>	<b>472</b>	<b>518</b>	<b>637</b>
Vie chrétienne	3	0	3	1	12
Solidarité protestante suisse	67	32	99	112	78
Fonds transférés	0	370	370	405	547
<b>La célébration et la prière protestantes</b>	<b>99</b>	<b>411</b>	<b>510</b>	<b>529</b>	<b>615</b>
Travail liturgique	47	29	76	81	144
Oeco et sauvegarde de la Création	10	2	12	39	52
Messages à l'occasion de fêtes religieuses	36	9	45	30	27
Droits d'auteur	6	371	377	379	392
<b>L'action protestante</b>	<b>393</b>	<b>738</b>	<b>1'131</b>	<b>1'135</b>	<b>1'046</b>
Diaconie	212	158	370	350	324
Politique migratoire et d'asile	104	32	136	165	124
Politique des femmes et de genre	77	30	107	152	115
Fonds transférés	0	518	518	468	483
<b>L'engagement public protestant</b>	<b>559</b>	<b>237</b>	<b>796</b>	<b>726</b>	<b>695</b>
Relations publiques de l'EERS	195	123	318	283	217
Positions évangéliques	174	39	213	119	190
Défense d'intérêts et prise d'influence	149	21	170	259	205
Paix religieuse	41	34	75	45	58
Fonds transférés	0	20	20	20	25
<b>Non encore attribués</b>	<b>307</b>	<b>40</b>	<b>347</b>	<b>328</b>	<b>26</b>
<b>Total</b>	<b>2'090</b>	<b>3'592</b>	<b>5'682</b>	<b>5'853</b>	<b>5'241</b>



## 3.2. Détails des charges des projets et des «services et offres»

1<sup>ère</sup> partie

Projets	Services et offres			Projets			Total		
	Personnel	Frais généraux	Total	Personnel	Frais généraux	Total	Personnel	Frais généraux	Budget 23
<b>Être Église protestante sur trois plans</b>	<b>116</b>	<b>59</b>	<b>175</b>	<b>302</b>	<b>85</b>	<b>387</b>	<b>418</b>	<b>144</b>	<b>562</b>
Champs d'action	0	0	0	188	60	248	188	60	248
Identité visuelle	0	0	0	20	8	28	20	8	28
Site Internet	90	28	118	0	0	0	90	28	118
Collaboration des présidences et églises membres	25	28	53	94	17	111	119	45	164
Mise en route de l'EERS	1	3	4	0	0	0	1	3	4
<b>Être Église protestante avec d'autres</b>	<b>213</b>	<b>1'572</b>	<b>1'785</b>	<b>31</b>	<b>48</b>	<b>79</b>	<b>244</b>	<b>1'620</b>	<b>1'864</b>
Œcuménisme en Suisse	29	45	74	0	0	0	29	45	74
CEPE	37	70	107	17	23	40	54	93	147
Œcuménisme dans le monde	107	323	430	14	25	39	121	348	469
Œuvres et organisations missionnaires	29	2	31	0	0	0	29	2	31
Chrétiens menacés	11	8	19	0	0	0	11	8	19
Fonds transférés	0	1'124	1'124	0	0	0	0	1'124	1'124
<b>La foi et la proclamation protestantes</b>	<b>70</b>	<b>402</b>	<b>472</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	<b>402</b>	<b>472</b>
Vie chrétienne	3	0	3	0	0	0	3	0	3
Solidarité protestante suisse	67	32	99	0	0	0	67	32	99
Fonds transférés	0	370	370	0	0	0	0	370	370

## Détails des charges des projets et des «services et offres»

2<sup>ème</sup> partie

Projets	Services et offres			Projets			Total		
	Personnel	Frais généraux	Total	Personnel	Frais généraux	Total	Personnel	Frais généraux	Budget 23
<b>La célébration et la prière protestantes</b>	<b>94</b>	<b>399</b>	<b>493</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>99</b>	<b>411</b>	<b>510</b>
Travail liturgique	42	17	59	5	12	17	47	29	76
Oeco et sauvegarde de la Création	10	2	12	0	0	0	10	2	12
Messages à l'occasion de fêtes religieuses	36	9	45	0	0	0	36	9	45
Droits d'auteur	6	371	377	0	0	0	6	371	377
<b>L'action protestante</b>	<b>318</b>	<b>703</b>	<b>1'021</b>	<b>75</b>	<b>35</b>	<b>110</b>	<b>393</b>	<b>738</b>	<b>1'131</b>
Diaconie	167	135	302	45	23	68	212	158	370
Politique migratoire et d'asile	81	27	108	23	5	28	104	32	136
Politique des femmes et de genre	70	23	93	7	7	14	77	30	107
Fonds transférés	0	518	518	0	0	0	0	518	518
<b>L'engagement public protestant</b>	<b>336</b>	<b>221</b>	<b>557</b>	<b>223</b>	<b>16</b>	<b>239</b>	<b>559</b>	<b>237</b>	<b>796</b>
Relations publiques de l'EERS	195	123	318	0	0	0	195	123	318
Positions évangéliques	27	32	59	147	7	154	174	39	213
Défense d'intérêts et prise d'influence	73	12	85	76	9	85	149	21	170
Paix religieuse	41	34	75	0	0	0	41	34	75
Fonds transférés	0	20	20	0	0	0	0	20	20
<b>Non encore attribués</b>	<b>307</b>	<b>40</b>	<b>347</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>307</b>	<b>40</b>	<b>347</b>
<b>Total</b>	<b>1'454</b>	<b>3'396</b>	<b>4'850</b>	<b>636</b>	<b>196</b>	<b>832</b>	<b>2'090</b>	<b>3'592</b>	<b>5'682</b>

### 3.3. Explications au sujet des charges des projets et des «services et offres»

Les charges des projets et des «services et offres» sont réparties sur la base des six domaines thématiques des années précédentes. Les explications suivent ces thèmes.

#### **Être Église protestante sur trois plans**

Le Synode a décidé en été 2021 de trois champs d'action :

- Communication
- Formation et professions
- Sauvegarde de la Création

Le budget pour les champs d'action reste inchangé par rapport à l'année précédente :

- jetons de présence pour douze personnes et quatre réunions par comité
- jetons de présence pour les délibérations préliminaires en sous-groupes (quatre personnes et quatre réunions par comité)
- Frais généraux d'un montant de 20 KCHF

Pour chaque domaine d'action et en fonction des besoins du comité stratégique concerné, le Conseil a réservé entre 0,25 et 0,40 EPT pour des chargés et chargées, des assistantes administratives et le service de la communication.

Le travail des comités stratégiques est limité à quatre ans au maximum. Les champs d'action sont donc traités comme des projets.

Les charges pour l'identité visuelle de l'EERS, d'un montant total d'environ 30 KCHF, sont principalement budgétées pour la sensibilisation des Églises à une image uniforme de l'EERS et pour la mise en œuvre dans les paroisses.

Les charges relatives au site Internet figurent depuis 2022 à la rubrique «services et offres». Les frais de personnel sont engagés pour la mise à jour du site et à la création de nouveaux contenus. Ils comprennent également un budget forfaitaire pour les sujets qui ne peuvent pas encore être attribués aux projets (p. ex. les prises de position sur des sujets ecclésiaux ou politiques actuels). Des frais généraux sont budgétés pour le support technique et les frais de fonctionnement.

Jusqu'à présent, la rubrique «Collaboration des présidences d'Église» comprenait notamment les charges liées à la Conférence des présidences d'Église (CPE). Pour l'année 2023, le titre a été complété par «Collaboration des présidences d'Église et des Églises membres». Il comprend désormais les projets déjà mentionnés dans l'introduction dans les domaines «Théologie et éthique» (75 KCHF) et «Relations avec les Églises» (50 KCHF).

Les dernières adaptations des règlements et ordonnances, y compris les traductions, sont budgétées sous le mot-clé «Mise en route de l'EERS».

#### **Être Église protestante avec d'autres**

L'œcuménisme en Suisse englobe les contributions à la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC et des frais de personnel d'un montant approximatif de 50 KCHF, ainsi que les frais de personnel pour la collaboration avec l'Église catholique romaine (15 KCHF) et les rencontres avec les délégations des Églises libres.

Pour la Communion d'Églises Protestantes en Europe CEPE, le budget prévoit, comme l'an dernier, des contributions à hauteur de 60 KCHF, avec en plus des frais de personnel et des frais généraux de l'ordre de 85 KCHF. Ces montants couvriront les travaux au sein du Conseil de la CEPE et les autres tâches d'entretien des relations. 40 KCHF sont budgétés pour les activités de l'EERS à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la CEPE.

Le mot-clé «œcuménisme dans le monde» résume l'engagement au sein du Conseil œcuménique des Églises COE, de la Conférence des Églises européennes KEK et de la Communion mondiale d'Églises réformées CMER, ainsi que d'autres relations œcuméniques bilatérales. Il se décline essentiellement en contributions : COE (130 KCHF), KEK (85 KCHF), CMER (50 KCHF) ainsi que des contributions extraordinaires pour la délégation à l'Assemblée générale de la KEK (10 KCHF) et pour le Comité central du COE (25 KCHF).

Outre les contributions, un peu plus de 120 KCHF de frais de personnel et près de 25 KCHF de frais généraux ont été inscrits au budget.

Après la participation suisse à l'Assemblée du COE à Karlsruhe en 2022, aucun projet extraordinaire n'est prévu pour l'année 2023 dans le domaine de l'œcuménisme dans le monde.

Une visite de solidarité de la Présidente de l'EERS en Syrie et au Liban vise à soutenir les chrétiennes et chrétiens menacés sur place.

Comme les années précédentes, et conformément à la décision du Synode, les fonds transférés iront aux œuvres d'entraide et missionnaires protestantes et à l'Institut œcuménique de Bossey. En outre, les collectes volontaires et les dons des Églises membres aux organisations internationales seront budgétés pour la première fois en 2023 (95 KCHF).

### **La foi et la proclamation protestantes**

À la suite de la dissolution de la commission «Église et Tourisme», le mot-clé «Vie chrétienne» se réfère désormais uniquement au travail pour le fonds des Églises suisses à l'étranger CESE.

Les frais de personnel d'un montant de près de 70 KCHF pour la Conférence «Solidarité protestante suisse» SPS sont absorbés par l'accompagnement thématique par un chargé, l'assistance administrative et le service de la communication. Les frais généraux prévus dans le budget doivent avant tout servir à faire connaître les projets.

Les contributions sont prélevées sur le fonds SPS (355 KCHF) et sur le fonds CESE (15 KCHF). Le fonds SPS soutient la paroisse de Mollis-Näfels (Glaris Nord), qui prévoit de rénover la charpente et le chauffage, d'améliorer la protection contre les incendies et de suspendre une cloche historique (80% de la collecte de la Réformation). Conformément au règlement, 20% de la collecte de la Réformation sont versés à la Fondation de la Réformation. L'offrande des catéchumènes est destinée à un camp de vacances des Frères de Bohême en République tchèque.

Les Églises suisses à l'étranger ont toujours la possibilité de demander une contribution au Fonds CESE pour des projets concrets et, depuis 2021, pour un soutien structurel dans des situations extraordinaires.

### **La célébration et la prière protestantes**

D'entente avec la Commission de liturgie, le Conseil a décidé en 2021 de réaliser un recueil de chants EERS à paraître en quatre langues et dont l'utilisation sera avant tout réservée au Synode et aux autres événements de l'EERS. Les principales charges pour ce projet seront déjà engagées en 2022. En 2023, 15 KCHF sont budgétés pour son achèvement.

En outre, le «Travail liturgique» comprend le travail de la commission de liturgie et le soutien apporté à la commission par la chancellerie (35 KCHF), ainsi que les projets lancés par la commission (25 KCHF), qui seront encore concrétisés dans les échanges avec la commission de liturgie.

Sous «Oeco et sauvegarde de la Création», le travail du comité d'oeco *Églises pour l'environnement* est budgété.

L'engagement de l'EERS pour les questions environnementales est regroupé sous le mot-clé «Défense d'intérêts et prise d'influence».

Les messages à l'occasion des fêtes religieuses sont prévus dans le même ordre de grandeur que les années précédentes.

Les frais de droits d'auteur englobent les redevances versées à Suisa (musique et images), Pro Litteris (textes), VG Musikedition (copies distribuées dans les cultes) ainsi que les frais d'assistance juridique payés à la Fédération des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN), que l'EERS verse pour ses Églises membres.

### **L'action protestante**

Les projets et «services et offres» de Diaconie Suisse sont poursuivis dans le même cadre que les années précédentes. Le mot-clé «Diaconie Suisse» intègre le site Internet *diaconie.ch* (75 KCHF), l'assemblée plénière, les comités, les groupes de travail et les commissions (85 KCHF).

Les frais de personnel de la chancellerie sont cofinancés par des fonds de tiers à hauteur de 80 KCHF. Depuis 2019, la plateforme internet *diaconie.ch* est financée par le budget ordinaire de l'EERS. Ce site est géré indépendamment de celui de l'EERS.

Outre les projets et «services et offres» de la Diaconie Suisse, le mot-clé «Diaconie» intègre également l'engagement pour le réseau pour les soins palliatifs (20 KCHF), l'aumônerie spéciale, dont font notamment partie l'aumônerie de l'armée et l'aumônerie dans les milieux de la santé (90 KCHF), ainsi que le projet ENSA Premiers secours en santé mentale (15 KCHF). Pour l'aumônerie de l'armée, des moyens supplémentaires ont été alloués dans le budget à la communication (courts métrages, brochures), conformément au mandat du Synode.

Dans le domaine de la politique de migration et d'asile, 50 KCHF sont consacrés à l'aumônerie dans les centres fédéraux. 25 KCHF servent à entretenir les relations avec les partenaires de la migration ou de la politique migratoire, 45 KCHF ont été alloués aux rencontres avec les responsables de la migration et la poursuite du développement de l'aumônerie dans les centres fédéraux. D'autres tâches figurent au budget pour un montant de 20 KCHF.

Le plus important «service» dans le domaine politique femmes et genre est la Conférence Femmes pour laquelle quelques 75 KCHF sont prévus au budget. Ce dernier alloue également 10 KCHF au fonds Travail des femmes et quelques 15 KCHF au projet «protection de l'intégrité personnelle».

Conformément à la décision du Synode de juin 2022, la contribution aux centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile a été augmentée à 470 KCHF. Le fonds Travail des femmes soutient notamment les Femmes protestantes en Suisse FPS et, au-delà, d'autres projets sur demande (près de 50 KCHF).

## L'engagement public protestant

Sous le travail des relations publiques de l'EERS sont comptabilisés les heures des personnes travaillant dans le service de la communication qui ne peuvent pas être affectées à des projets concrets, notamment les relations média en général et le soutien médiatique. Le budget comprend également des frais généraux pour des publications, des honoraires et autres. Un supplément de *l'Illustré* pour la Pentecôte est budgété à hauteur de 40 KCHF.

L'EERS exprime sa position sur des thèmes de société actuels et les adapte en fonction de l'évolution du discours social. Au total, près de 150 KCHF sont budgétés pour des études et des prises de positions éthiques. Une grande partie de ce budget est du temps de travail réservé pour des projets théologiques que le nouveau Conseil concrétisera début 2023.

En outre, l'EERS maintiendra, comme par le passé, son soutien financier au Prix du film à Locarno, au festival de cinéma «Visions du réel» à Nyon et à R/TV Tessin (pour un total de 27 KCHF).

Dans le cadre de son engagement en faveur de la protection de l'environnement, la chancellerie cherche à obtenir les labels «Coq Vert» et «Communauté Bleue». L'achèvement de ces projets était initialement prévu pour l'année 2021, mais a dû être reporté à 2023 en raison des restrictions imposées par la crise du coronavirus et d'autres priorités. Au total, un peu plus de 35 KCHF sont budgétés pour les thèmes écologiques au-delà du champ d'action, notamment pour les frais de personnel.

Une enveloppe de quelques 85 KCHF a été réservée au monitoring des activités sous la Coupole fédérale, aux consultations et à l'élaboration des prises de position, ainsi qu'au dialogue avec les partis, dont 75 KCHF pour les frais de personnel.

La participation à l'organisme responsable du Forum Politique Berne a été prolongée jusqu'à fin 2023. Des frais de personnel et généraux d'un montant de 50 KCHF ont été budgétés pour la préparation et la réalisation des manifestations.

La paix religieuse doit continuer à être renforcée par les contributions ordinaires et le travail pour le SCR et IRAS COTIS (40 KCHF).

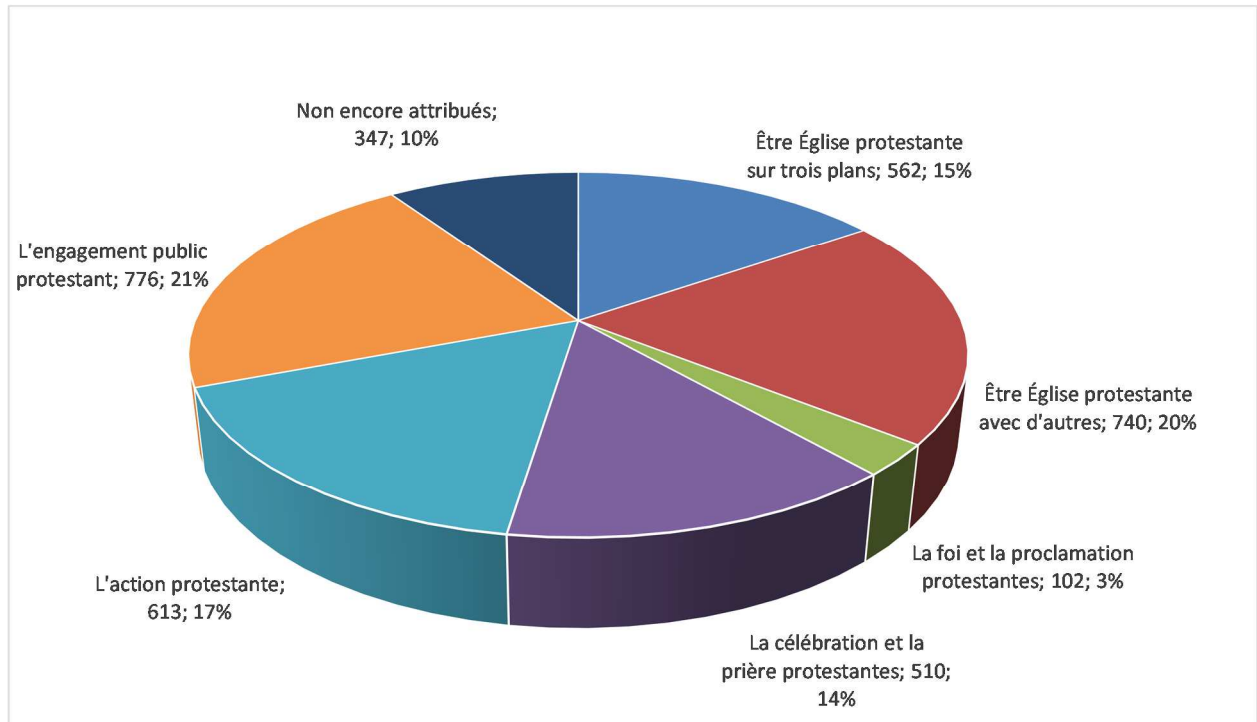
Du temps de travail est par ailleurs réservé à la collaboration avec les partenaires juifs (10 KCHF), aux «nouveaux mouvements religieux» (10 KCHF) et aux autres dialogues inter-religieux (15 KCHF).

Un montant total de 20 KCHF peut être demandé au fonds en faveur des droits humains pour des projets concrets.

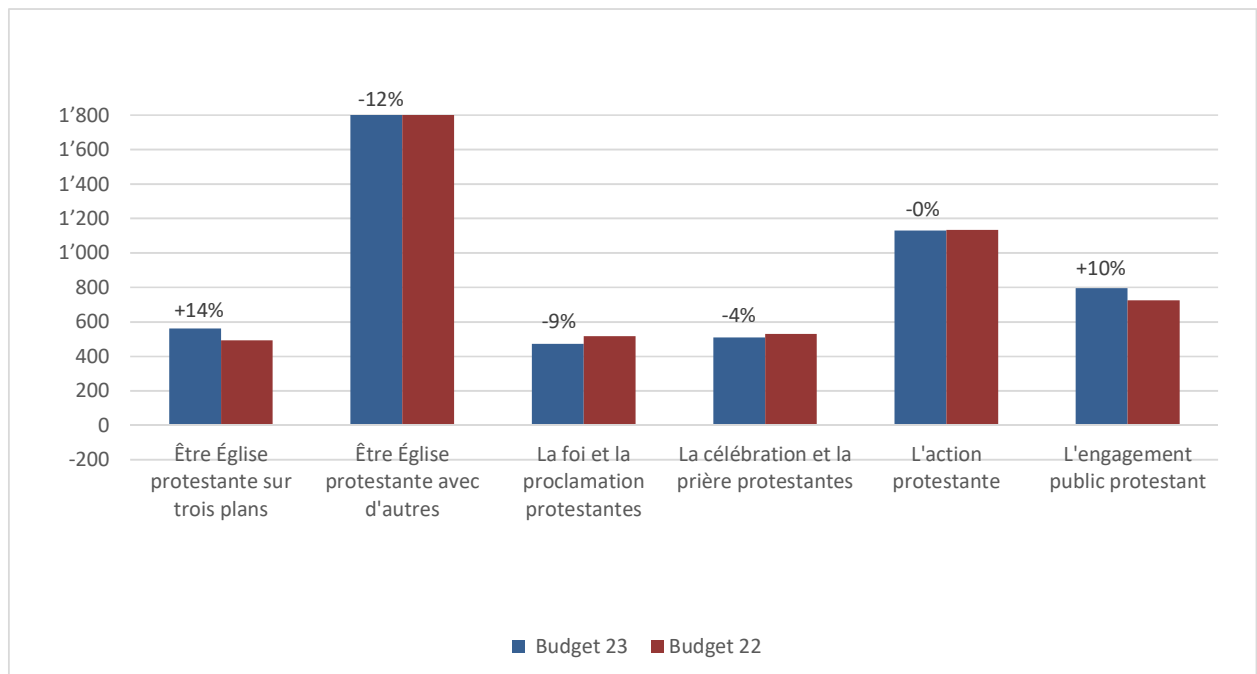
Comme de coutume, une partie du temps de travail disponible en 2022 n'est pas encore affectée à des projets fixes. Quelque 570 jours de travail ou l'équivalent de 300 KCHF, sont réservés à des tâches imprévues et des nouveaux projets après la définition des objectifs de la législature. Par ailleurs, les frais généraux (photocopies, frais de port, etc.) ne sont pas ventilés dans leur intégralité sur des projets définis.

### 3.4. Charges des projets et des «services et offres» par domaine thématique

Sans transmissions ni contributions de fonds liés, en % et KCHF



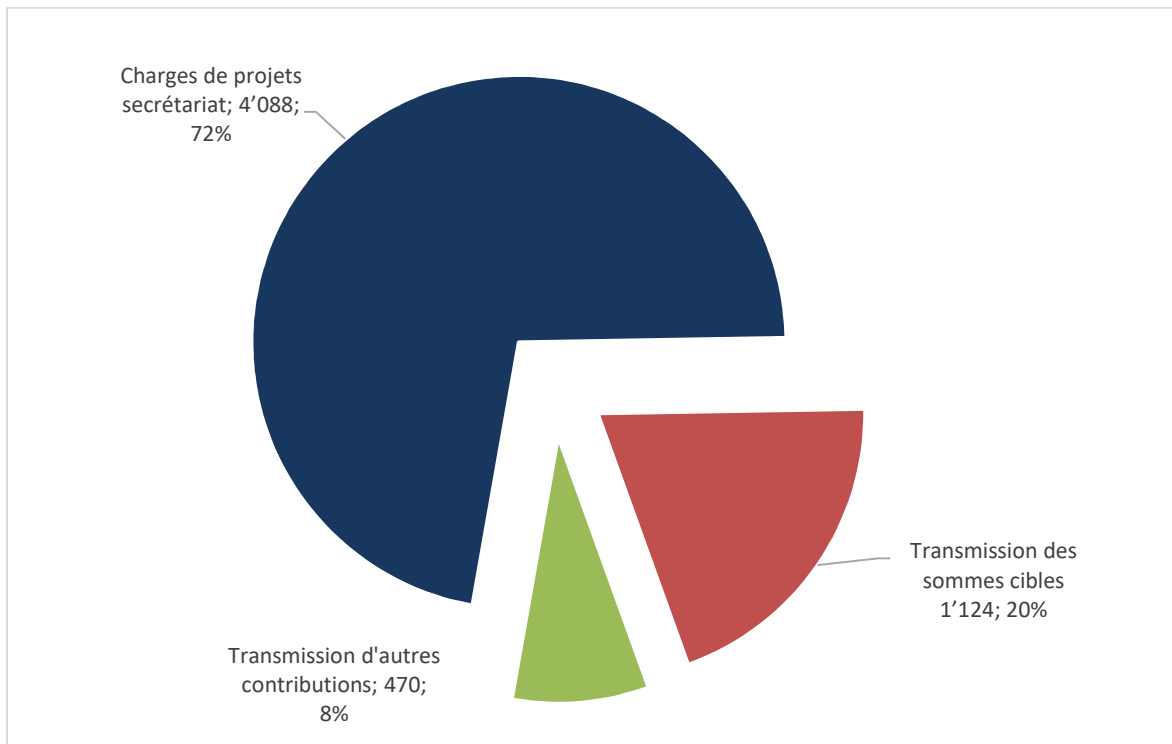
En %, en comparaison avec l'exercice précédent



### 3.5. Répartition des charges des projets et des «services et offres» par objectif

L'EERS peut allouer les trois quarts du budget des projets à ses projets et «services et charges». Le dernier quart concerne des fonds transférés vers les œuvres d'entraide et missionnaires protestantes et l'Institut œcuménique Bossey, les dons volontaires et les collectes pour les organisations internationales ou encore les contributions extraordinaires pour l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile.

#### Transferts en % et KCHF



Le reste, soit près de 4'090 KCHF, est également partiellement affecté. Le graphique à la page suivante classe les charges des projets et des «services et offres» (5'680 KCHF) en fonction de l'influence que le Conseil a sur leur affectation.

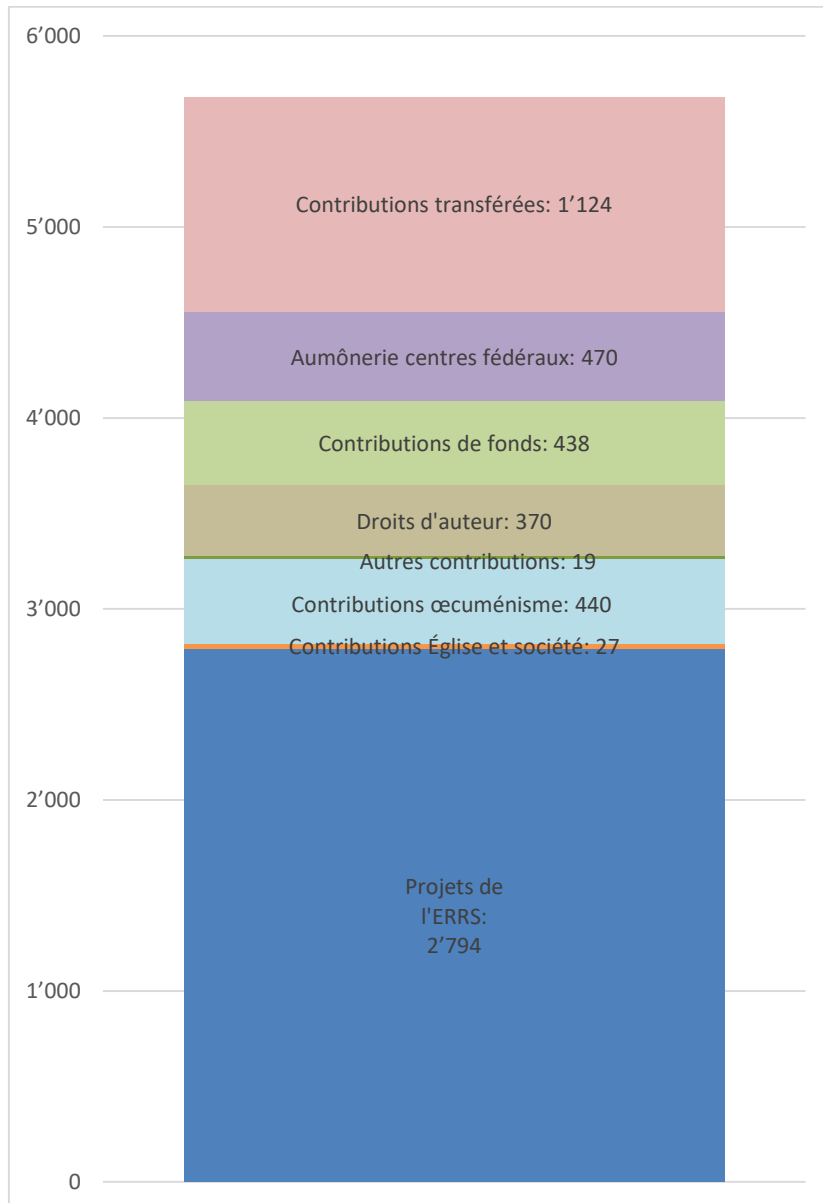
- Un peu plus de 25% du budget concernent les montants susmentionnés, en transit vers les œuvres d'entraide et missionnaires protestantes, l'Institut œcuménique de Bossey, les organisations internationales et l'aumônerie dans les centres fédéraux.
- Les montants pour des projets financés par des fonds affectés correspondent à environ 8% du budget des projets et des «services et offres». Concrètement, ces contributions sont déterminées par les commissions du Conseil selon l'objectif stipulé par les donateurs.
- Environ 6,5% du budget des projets et des «services et offres» vont aux redevances pour les droits d'auteur. L'EERS a conclu des contrats avec les sociétés d'exploitation en faveur de paroisses évangéliques-reformés et des paroisses de l'EEM.
- Quelque 8% supplémentaires du budget des projets et des «services et offres» sont dédiés aux contributions à des organisations internationales et à l'œcuménisme en Suisse.



■ Près de 1,0% des contributions sont orientés vers des institutions qui se consacrent à des thèmes ecclésiaux (‘Église et société’) et vers d’autres organisations, notamment dans le domaine de la migration et des soins palliatifs (‘autres contributions’).

Seule la moitié du budget total est destinée aux projets et aux ‘services et offres’ de la chancellerie.

### Charges des projets et des ‘services et offres’ par affectation en KCHF



## 4. Charges structurelles

	Personnel	Frais généraux	Budget 23	Budget 22	Comptes 21
Synode	241	135	376	332	567
Conseil	493	86	579	622	487
Bureau de la présidente	463	28	491	472	408
Services centraux	707	46	753	693	904
Infrastructure	49	154	203	202	245
Immeuble	5	254	259	205	205
Bibliothèque	8	4	12	14	8
Frais administratifs des départements	51	0	51	41	40
<b>Total</b>	<b>2'017</b>	<b>707</b>	<b>2'724</b>	<b>2'581</b>	<b>2'864</b>

### Explications concernant les charges structurelles

#### Synode

Dans le budget sont contenus le synode d'été à Olten et le synode d'automne à l'Hôtel du gouvernement de Berne. Pour l'assistance administrative, le secrétariat du Synode, la communication et d'autres soutiens tels que les contrôles internes des traductions ainsi que les participations des personnes mandatées au Synode, près de 1,45 EPT ou 220 KCHF ont été portés budgétés. En outre, les frais de personnel comprennent les indemnités pour la présidence du Synode et la CEG, y compris l'indemnité forfaitaire selon l'art. 16 du règlement des finances, ainsi que l'indemnité de la commission chargée de préparer un synode de réflexion. Le Conseil part du principe que le Synode mettra en place cette commission à l'automne 2022.

#### Conseil

Les charges du Conseil englobent les indemnités versées aux membres exerçant leur fonction à titre accessoire (375 KCHF, y compris charges annexes) ainsi que les frais de personnel pour l'assistante administrative du Conseil (0,7 EPT), la préparation et le suivi des séances par la chancellerie et le soutien par le service de la communication (0,2 EPT), mais aussi les frais de voyage et de représentation (60 KCHF), les honoraires et autres frais généraux (26 KCHF).

L'indemnité des membres du Conseil est calculée sur la base du règlement des finances, à savoir : 0,25 EPT par membre du Conseil et 0,25 EPT supplémentaire à répartir entre les membres du Conseil.

#### Bureau de la présidente

Les frais de personnel englobent l'indemnisation de la présidente (195 KCHF plus 45 KCHF de charges annexes) et, en outre, les salaires de l'assistante administrative (0,8 EPT), du collaborateur personnel (0,5 EPT) ainsi que le soutien de la communication et les personnes mandatées de la chancellerie. Parmi les frais généraux, près de 30 KCHF sont consacrés aux frais de voyage et de représentation conformément à l'ordonnance concernant le remboursement des frais.

## **Services centraux**

Près de 95% des charges vont au compte des frais de personnel pour la direction de la chancellerie, les services des finances, du personnel et de l'accueil.

## **Infrastructure**

Cette rubrique intègre les frais pour l'informatique (environ 90 KCHF), la formation continue, le recrutement du personnel, les charges mentionnées dans l'introduction pour le versement des dossiers de l'EERS aux Archives fédérales et à d'autres dépenses.

## **Immeuble**

L'immeuble, revalorisé en 2010, est amorti à hauteur de quelque 100 KCHF par an sur une période de 40 ans. Les autres charges vont au compte des redevances et de l'entretien.

Le Conseil prévoit d'aménager un espace de recueillement en 2023, pour lequel il n'existait toutefois pas encore de plans concrets au moment de l'établissement du budget. Il a donc inscrit au budget un montant forfaitaire de 50 KCHF, qui sera financé par un prélèvement sur le fonds John Jeffries.

## **Charges administratives des départements**

Rapports, y compris rapport d'activité, commission du personnel, travaux de traduction, etc.

## 5. Tableau sur la variation du capital

Comptes	Existant initial 1.1.2023	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2023
<b>Fonds affectés</b>						
Fonds diaspora en Suisse	0					0
Fonds travail des femmes	72		50		-50	72
Fonds en faveur des droits humains	64		25		-21	68
Fonds Solidarité protestante Suisse	504		420		-420	504
Fonds Églises suisses à l'étranger	346				-15	331
Fonds Journées de l'Église en Suisse	153					153
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		470		-470	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	34		63		-55	42
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>	<b>1'173</b>		<b>1'028</b>	<b>0</b>	<b>-1'031</b>	<b>1'170</b>
<b>Réserves de réévaluation</b>						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'686				-100	2'586
Réserve de fluctuations des placements	1'434					1'434
<b>Fonds libres</b>						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	837					837
Fonds manifestations internationales	272		30		-55	247
Fonds John Jeffries	1'256				-52	1'204
Fonds publications / documentation	0					0
Fonds de solidarité	21					21
<b>Capital libre généré</b>						
Capital généré	2'439			102		2'541
Résultat annuel	102	-23		-102		-23
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>9'135</b>	<b>-23</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>-207</b>	<b>8'935</b>

### Exercice précédent

Comptes	Existant initial 1.1.2022	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2022
<b>Fonds affectés</b>						
Fonds diaspora en Suisse	39				-39	0
Fonds travail des femmes	72		50		-50	72
Fonds en faveur des droits humains	60		25		-21	64
Fonds Solidarité protestante Suisse	465		420	39	-420	504
Fonds Églises suisses à l'étranger	361				-15	346
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163				-10	153
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		420		-420	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	26		63		-55	34
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>	<b>1'186</b>		<b>978</b>		<b>-991</b>	<b>1'173</b>
<b>Réserves de réévaluation</b>						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'786				-100	2'686
Réserve de fluctuations des placements	1'434					1'434
<b>Fonds libres</b>						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	902			5	-70	837
Fonds manifestations internationales	359		30		-117	272
Fonds John Jeffries	1'258				-2	1'256
Fonds publications / documentation	5			-5		0
Fonds de solidarité	21					21
<b>Capital libre généré</b>						
Capital généré	1'847			592		2'439
Résultat annuel	592	102		-592		102
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>9'292</b>	<b>102</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>-289</b>	<b>9'135</b>

# Explications relatives aux variations du capital

## Existant initial au 1.1.2022

Valeurs du bilan au 31.12.2021

## Existant final au 31.12.2022 et existant initial au 1.1.2023

Existant initial au 1.1.2022 extrapolé en fonction du budget 2022

## Produits internes

Le capital généré durant la période (résultat annuel)

## Dotation externe

Attributions au capital durant la période

## Transferts à l'intérieur des fonds

Transfert du résultat de l'exercice précédent dans le capital généré

## Utilisation externe

Prélèvements des fonds

## Existant final au 31.12.2023

Valeurs prévues au bilan en raison des variations anticipées du capital

## Fonds diaspora en Suisse

En 2022, le Conseil a décidé de transférer les actifs du fonds Diaspora en Suisse au Fonds SPS, car les deux fonds avaient pour but de soutenir les organisations et les personnes de la diaspora.

## Fonds Travail des femmes

Les contributions du fonds Travail des femmes soutiennent en premier lieu la fédération des femmes protestantes en Suisse FPS. Une aide financière est également apportée sur demande à la réalisation de certains projets. La collecte en faveur du fonds Travail des femmes a donné des résultats de plus en plus médiocres ces dernières années, mais elle a de nouveau légèrement augmenté au cours du premier semestre de l'année 2022. Pour l'année 2023, le Conseil s'attend donc à ce que les recettes de la collecte soient aussi élevées que l'année précédente (50 KCHF).

## Fonds en faveur des droits humains

Les contributions du fonds Droits humains soutiennent des projets ou des personnes individuelles en Suisse et à l'étranger. Le Conseil a mandaté l'EPER qui décide des projets à soutenir. Le résultat des collectes n'a cessé de diminuer d'année en année et le capital du fonds a fondu en conséquence. Pour l'année 2022, le Conseil a diminué le budget des contributions au financement de projets. Pour l'année 2023, le budget reste tout aussi modeste, car selon le règlement, la fortune du fonds ne peut pas être inférieure à 50 KCHF.

## Fonds CESE

L'engagement de la FEPS en faveur des Églises suisses à l'étranger (CESE) a pris fin en 2017. La fortune résiduelle du fonds est utilisée sur demande des Églises suisses à l'étranger pour des projets spécifiques et, depuis 2021, également pour un soutien structurel dans des situations extraordinaires.

## **Fonds Solidarité protestante suisse**

Conformément à la décision de l'AD de l'été 2017, l'EERS a donné à Solidarité protestante suisse (SPS) la forme d'une conférence. SPS avait transféré sa fortune à la FEPS en 2019. Le capital se compose du legs J. Stehli et des contributions transitoires issues de la collecte de la Réformation, de l'offrande des catéchumènes, ainsi que des dons «coup de cœur». Conformément au règlement, les collectes sont destinées à des projets ecclésiaux dans la diaspora.

Les recettes de la Collecte de la Réformation 2020/21 ont été nettement inférieures aux attentes. Au premier semestre 2022, les recettes pour le fonds étaient à nouveau légèrement supérieures, mais inférieures par rapport aux recettes du premier semestre 2020. Pour l'année 2023, le Conseil prévoit à nouveau des entrées à hauteur de 420 KCHF provenant de la Collecte de la Réformation et de l'Offrande des catéchumènes. Le règlement prévoit désormais une indemnisation pour les travaux effectués par la chancellerie pour le fonds, que le Conseil a fixée à 35 KCHF pour l'année 2023. Après déduction de cette indemnité ainsi que des frais généraux pour la publicité, etc. (30 KCHF), 80% de la Collecte de la Réformation sont destinés à la paroisse de Mollis-Näfels (Glaris Nord) et 20% à la Fondation de la Réformation. L'Offrande des catéchumènes est destinée à un centre de vacances en République tchèque (voir aussi les explications sur les charges pour les projets et les «services et offres»). Aucune contribution n'est versée en dehors des collectes.

## **Capital SCR**

La FEPS a exercé la présidence du Conseil suisse des religions SCR jusqu'au début de 2018, puis a passé le témoin à l'Église catholique-chrétienne. L'administration reste cependant aux mains de l'EERS qui continue donc à gérer le capital du SCR comme fonds affecté.

## **Réserve de réévaluation de l'immeuble**

Cette réserve de réévaluation a été créée en 2010 dans la foulée de la réévaluation de l'immeuble. L'amortissement de l'immeuble réévalué de Sulgenauweg, d'un montant d'environ 100 KCHF, est imputé en totalité à la réserve de réévaluation. Les amortissements annuels n'ont donc aucun effet sur le compte de résultat.

## **Réserve de fluctuations de valeurs**

L'objectif est de constituer une réserve de fluctuations de valeurs à hauteur de 25% de la valeur du portefeuille de titres. Comme le Conseil ne budgétise pas les gains et les pertes de cours, il ne budgétise pas non plus le prélèvement sur la réserve de fluctuations. En raison des pertes de cours importantes au premier semestre 2022 et de l'instabilité toujours attendue des marchés, il est possible que des prélèvements importants soient effectués sur la réserve.

## **Fonds pour les manifestations internationales**

Le fonds pour les manifestations internationales est doté de 30 KCHF par an pour financer les contributions aux assemblées ou d'autres dépenses ponctuelles des organisations internationales. En 2023, des prélèvements sont budgétés pour une contribution de l'EERS au 100<sup>e</sup> anniversaire de la CEPE, à l'Assemblée générale de la KEK et à une manifestation du COE.

## **Fonds John Jeffries**

Le fonds John Jeffries est destiné à l'entretien et au développement du patrimoine immobilier de l'EERS. Il peut également être mis à contribution pour l'achat de nouveaux meubles.

Depuis 2016, l'amortissement annuel pour le remplacement des fenêtres de l'immeuble du Sulgenauweg est financé par le fonds.

En 2023, un prélèvement supplémentaire de 50 KCHF est budgété pour l'aménagement d'un espace de recueillement dans les locaux de la chancellerie.

### **Fonds publications / documentation**

Le Conseil propose au Synode de transférer le capital restant du fonds publications / documentation au fonds Huldrych Zwingli en 2022. Ceci est déjà illustré dans le tableau.

### **Capital généré**

Le capital libre de l'EERS généré au fil des années précédentes (excédents de recettes / excédents de charges).

### **Résultat annuel**

Le résultat déterminé dans le compte d'exploitation

## 6. Contributions des membres

Église membre	M <sub>i</sub> Nombre de membres	B <sub>1i</sub> Contribution sans correction	K <sub>1</sub> Facteur de l'Église (neutre)	a Correction Indice des ressources	b Correction financement	c Correction proportion de protestants	K <sub>i</sub> Somme: K <sub>1</sub> + a+b+c	B <sub>1i</sub> *K <sub>i</sub> Résultat intermédiaire	G <sub>i</sub> Clé de répartition	B <sub>i</sub> Neu Contribution 2023	B <sub>i</sub> 2021 Contribution 2022	B <sub>i</sub> Neu - B <sub>i</sub> 2022 Écart en CHF / Écart en %		Clé de répartition adoptée	Église membre
AG	148'684	450'513	1.00	0.00	1.10	-0.20	1.90	855'975	7.770%	461'932	457'755	4'177	0.9%	7.800%	AG
AI/AR	22'222	67'333	1.00	0.00	1.10	-0.20	1.90	127'933	1.161%	69'040	63'782	5'258	8.2%	1.166%	AI/AR
BE-JU-SO	544'256	1'649'096	1.00	-0.10	0.70	0.10	1.70	2'803'463	25.449%	1'512'904	1'509'617	3'287	0.2%	25.545%	BE-JU-SO
BL	79'591	241'161	1.00	0.15	1.10	-0.20	2.05	494'380	4.488%	266'795	273'364	-6'569	-2.4%	4.505%	BL
BS	23'941	72'541	1.00	0.35	1.05	-0.30	2.10	152'336	1.383%	60'000	50'000	10'000	20.0%	1.013%	BS
FR	39'184	118'728	1.00	-0.10	0.70	-0.30	1.30	154'346	1.401%	83'294	82'123	1'171	1.4%	1.406%	FR
GE	45'284	137'211	1.00	0.35	0.00	-0.50	0.85	116'629	1.059%	62'939	75'802	-12'863	-17.0%	1.063%	GE
GL	12'864	38'978	1.00	-0.20	1.00	-0.20	1.60	62'365	0.566%	33'655	36'968	-3'313	-9.0%	0.568%	GL
GR	62'514	189'417	1.00	-0.10	1.10	-0.20	1.80	340'951	3.095%	183'995	176'327	7'668	4.3%	3.107%	GR
LU	39'528	119'770	1.00	0.00	1.10	-0.50	1.60	191'632	1.740%	103'415	103'572	-157	-0.2%	1.746%	LU
NE	36'946	111'946	1.00	-0.10	0.10	-0.20	0.80	89'557	0.813%	48'330	50'579	-2'249	-4.4%	0.816%	NE
NW	4'189	12'693	1.00	0.35	1.10	-0.50	1.95	24'751	0.225%	13'357	13'343	14	0.1%	0.226%	NW
OW	2'823	8'554	1.00	0.35	1.35	-0.50	2.20	18'819	0.171%	10'156	9'231	925	10.0%	0.171%	OW
SG	98'929	299'755	1.00	-0.10	1.35	-0.30	1.95	584'522	5.306%	315'441	312'219	3'222	1.0%	5.326%	SG
SH	27'196	82'404	1.00	-0.10	1.00	-0.20	1.70	140'087	1.272%	75'599	78'486	-2'887	-3.7%	1.276%	SH
SO	24'168	73'229	1.00	-0.20	1.25	-0.50	1.55	113'505	1.030%	61'254	63'066	-1'812	-2.9%	1.034%	SO
SZ	17'500	53'025	1.00	0.40	0.70	-0.50	1.60	84'840	0.770%	45'785	47'356	-1'571	-3.3%	0.773%	SZ
TG	88'876	269'294	1.00	-0.10	1.00	-0.20	1.70	457'800	4.156%	247'054	250'684	-3'630	-1.4%	4.171%	TG
TI	12'777	38'714	1.00	0.15	-0.30	-0.50	0.35	13'550	0.123%	7'312	7'662	-350	-4.6%	0.123%	TI
UR	1'622	4'915	1.00	-0.20	1.20	-0.50	1.50	7'373	0.067%	3'979	3'546	433	12.2%	0.067%	UR
VD	185'199	561'153	1.00	0.15	0.75	-0.20	1.70	953'960	8.660%	514'809	523'908	-9'099	-1.7%	8.692%	VD
VS	20'812	63'060	1.00	-0.20	0.10	-0.50	0.40	25'224	0.229%	13'612	15'761	-2'149	-13.6%	0.230%	VS
ZG	16'042	48'607	1.00	0.50	1.80	-0.30	3.00	145'821	1.324%	78'693	76'808	1'885	2.5%	1.329%	ZG
ZH	396'876	1'202'533	1.00	0.35	1.35	-0.20	2.50	3'006'333	27.291%	1'622'382	1'613'773	8'609	0.5%	27.394%	ZH
EMK	5'123	15'523	1.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0	0.451%	26'725	26'725	0	0.0%	0.451%	EMK
<b>Total</b>	<b>1'957'146</b>	<b>5'930'153</b>						<b>10'966'152</b>	<b>100%</b>	<b>5'922'457</b>	<b>5'922'457</b>				<b>Total</b>



## 7. Sommes cibles et autres contributions

	Clé de répartition	Contributions extraordinaires	Sommes cibles Institut	Sommes cibles EPER	Sommes cibles EPER	
	2023	Centres fédéraux	Bossey		Aide aux réfugiés	
	%	CHF	CHF	CHF	CHF	
AG	7.800%	36'658	4'680	191'011	80'724	AG
AI/AR	1.166%	5'479	699	28'548	12'065	AI/AR
BE-JU-SO	25.545%	120'062	15'327	625'593	264'384	BE-JU-SO
BL	4.505%	21'173	2'703	110'321	46'623	BL
BS	1.013%	4'762	608	24'810	10'485	BS
FR	1.406%	6'610	844	34'442	14'556	FR
GE	1.063%	4'995	638	26'026	10'999	GE
GL	0.568%	2'671	341	13'916	5'881	GL
GR	3.107%	14'602	1'864	76'083	32'154	GR
LU	1.746%	8'207	1'048	42'763	18'072	LU
NE	0.816%	3'835	490	19'985	8'446	NE
NW	0.226%	1'060	135	5'523	2'334	NW
OW	0.171%	806	103	4'200	1'775	OW
SG	5.326%	25'033	3'196	130'436	55'124	SG
SH	1.276%	5'999	766	31'261	13'211	SH
SO	1.034%	4'861	621	25'329	10'704	SO
SZ	0.773%	3'633	464	18'932	8'001	SZ
TG	4.171%	19'606	2'503	102'158	43'173	TG
TI	0.123%	580	74	3'024	1'278	TI
UR	0.067%	316	40	1'645	695	UR
VD	8.692%	40'855	5'215	212'876	89'964	VD
VS	0.230%	1'080	138	5'629	2'379	VS
ZG	1.329%	6'245	797	32'540	13'752	ZG
ZH	27.394%	128'751	16'435	670'860	283'516	ZH
EEM	0.451%	2'121	271	11'051	4'670	EEM
TOTAL	100%	470'000	60'000	2'448'962	1'034'965	TOTAL